



Coopérative  
citoyenne de  
production d'énergie  
renouvelable en  
Hesbaye

## **Note d'information relative à l'offre d'actions par HESBENERGIE SC**

**Le présent document a été établi par Olivier Nagelmackers,  
administrateur-délégué de HesbEnergie scrifs.**

**LE PRÉSENT DOCUMENT N'EST PAS UN PROSPECTUS ET N'A PAS ÉTÉ  
VÉRIFIÉ OU APPROUVÉ PAR L'AUTORITÉ DES SERVICES ET MARCHÉS  
FINANCIERS.**

**Cette note d'information est correcte à la date du 30 septembre 2024.**

**AVERTISSEMENT : L'INVESTISSEUR COURT LE RISQUE DE PERDRE  
TOUT OU PARTIE DE SON INVESTISSEMENT ET/OU DE NE PAS  
OBTENIR LE RENDEMENT ATTENDU.**

**LES INSTRUMENTS DE PLACEMENT NE SONT PAS COTÉS :  
L'INVESTISSEUR RISQUE D'ÉPROUVER DE GRANDES DIFFICULTÉS À  
VENDRE SA POSITION À UN TIERS AU CAS OU IL LE SOUHAITERAIT**

**Partie I : Principaux risques propres à l'émetteur et aux instruments de  
placement offerts, spécifiques à l'offre concernée.**

L'instrument offert est une action. Dans les sociétés coopératives, l'instrument portait auparavant le nom de « part de coopérateur » ou « part ». Depuis l'entrée en vigueur du nouveau Code des sociétés et des associations, les "parts de coopérateur" sont appelées « actions ». En y souscrivant, le coopérateur (l'investisseur) devient propriétaire d'une partie des fonds propres de la coopérative (l'émetteur). Le coopérateur est soumis aux risques de la coopérative, y compris donc le risque de perte, totale ou partielle, des fonds investis. En cas de liquidation de la coopérative, les coopérateurs passent après les créanciers dans la répartition du produit de la vente des actifs.

L'action a une durée de vie illimitée. Voir le point 3 de la partie IV pour les possibilités de remboursement.

En contrepartie, l'action donne droit à une quote-part du bénéfice éventuel de

l'émetteur et l'actionnaire reçoit le cas échéant un revenu appelé dividende. Le montant du dividende dépend du profit réalisé par l'émetteur et de la façon dont l'Assemblée Générale des coopérateurs décide de le répartir entre mise en réserve et rémunération des coopérateurs. L'action donne également un droit de vote à l'Assemblée Générale.

L'émetteur déclare les risques suivants :

<p>Risques propres à l'émetteur - opérationnels et commerciaux :</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'investissement dans HesbEnergie est soumis aux risques relatifs à tous les projets et investissements de la coopérative (projets éoliens, hydroélectriques, de biomasse et photovoltaïques et investissements dans COCITER)</li> <li>- Retards dans la réalisation (construction) des installations de production d'électricité entraînant un retard au démarrage des installations et donc à la génération d'un chiffre d'affaires.</li> <li>- Modification des régulations et aides au développement éolien et production d'énergie verte. En particulier les règles relatives à la délivrance de Certificat Verts.</li> <li>- Variabilité des prix d'achat de gros de l'électricité produite par les installations de l'entreprise.</li> <li>- Insuffisance des fonds récoltés entraînant une annulation ou un report de certains projets en cours, cela entraînerait un retard à la génération d'un chiffre d'affaires.</li> <li>- Aléas climatiques ou techniques, entraînant une chute de la production d'électricité (absence de vent ou de précipitations, pannes, ...) pendant un certain temps.</li> <li>- Catastrophe naturelle qui endommagerait durablement un site de production. Inondation, tempête etc...</li> <li>- Recours introduit par des tiers contre les permis obtenus pour la construction des installations de production, entraînant des retards dans la réalisation des projets ou l'annulation des permis.</li> <li>- Impossibilité d'obtenir les financements bancaires prévus dans les plans financiers de certains projets, ce qui entraînerait l'annulation de ces projets.</li> </ul>
<p>Risques propres à l'émetteur - liés aux subventions :</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un subside d'environ 77.000 € a été obtenu de la Région wallonne pour développer des projets solaires photovoltaïques.</li> </ul>
<p>Risques propres à l'émetteur - gouvernance :</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le dividende et sa distribution ne peuvent pas être garantis à l'avance. Le Conseil d'Administration analyse l'opportunité de</li> </ul>

	<p>distribuer un dividende et soumet, lors de l'Assemblée Générale Ordinaires des coopérateurs (AGO), la valeur finale du dividende à distribuer. Lors de l'AGO, chaque actionnaire dispose d'une voix.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les administrateurs n'étant pas rémunérés, un essoufflement et un départ important d'administrateurs pourrait ralentir les développements de l'entreprise.</li> </ul>
Autres risques :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Insuffisance de revenus des filiales de production entraînant un refus par un des créanciers (banques) de distribution de dividendes par une ou plusieurs filiales.</li> <li>- En cas de dégradation de la situation financière, les créanciers pourraient intervenir dans la gestion de l'entreprise afin de protéger leurs investissements et donc leurs intérêts.</li> </ul>

## Partie II : Informations concernant l'émetteur et l'offreur des instruments de placement.

### A. Identité de l'émetteur : HesbEnergie SCES agréée

1.1 Sièg social et pays d'origine	Rue du Chemin de fer, 4 1350 Orp-Jauche, Belgique
1.2 Forme juridique	Société coopérative agréée, entreprise sociale (SCES agréée)
1.3 Numéro d'entreprise ou équivalent	BE 0542.748.157
1.4 Site internet	<a href="http://www.hesbenergie.be">http://www.hesbenergie.be</a>
2. Activités de l'émetteur	<p>La société coopérative a pour objet de :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Impliquer les citoyens dans le développement des énergies renouvelables de manière à assurer un contrôle démocratique sur la production et la fourniture d'énergie, en particulier en participant à la gestion et à l'exploitation de celles-ci au niveau local.</li><li>• Réaliser des investissements à long terme dans le domaine des énergies renouvelables et des économies d'énergie.</li><li>• Promouvoir le recours aux énergies renouvelables et une utilisation rationnelle et responsable de celles-ci, ainsi que plus généralement les économies d'énergie.</li><li>• Inciter ses coopérateurs à opter pour des solutions individuelles de production et de consommation d'énergie renouvelable et d'économie d'énergies.</li></ul> <p>Les coopérateurs ne recherchent qu'un bénéfice patrimonial limité. Outre leur bénéfice patrimonial direct, les coopérateurs peuvent, à titre secondaire, bénéficier de certains avantages patrimoniaux indirects. Que ce soit dans l'exercice de ses activités propres ou le choix et la gestion de ses participations financières, la coopérative cherche à générer de manière équilibrée des profits économiques pour ses membres coopérateurs et des bénéfices</p>

	environnementaux et sociaux. La coopérative peut notamment avoir des activités dans la production, l'achat et la vente d'énergie renouvelable (éolienne, solaire, hydraulique, biomasse,...). La coopérative cherchera à ce que ses coopérateurs puissent avoir accès à l'énergie renouvelable produite.
3. Identité des personnes détenant plus de 5 % du capital de l'émetteur.	W.Alter SA (anciennement SOWECSOM) Avenue Maurice-Destenay 13 4000 Liège
4. Éventuelles opérations conclues entre l'émetteur et les personnes visées au point précédent et/ou des personnes liées autres que des actionnaires.	Pas d'opérations
5.1 Identité des membres de l'organe légal d'administration de l'émetteur.	La société est gérée par un conseil d'administration composé de :  Stéphane de Walque, président du Conseil d'Administration  Muriel Flamand, Valérie Magerus, Emmanuel Mertens, Maarten De Groote, Grégoire Reginster, Donatienne Portugaels, Philippe Bajoit administrateurs,  Olivier Nagelmackers, administrateur-délégué
5.2 Identité des membres du comité de direction.	Il n'y a pas de comité de direction
5.3 Identité du délégué à la gestion journalière.	Olivier Nagelmackers
6. Montant global de la rémunération des administrateurs et/ou délégué(s) à la gestion journalière pour le dernier exercice comptable et montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages.	Le conseil d'administration exerce son mandat bénévolement, aucune pension, retraite ou autre avantage n'est provisionné.
7. Concernant les personnes visées au point 4, mention de toute condamnation visée à l'article 20 de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des	Aucune condamnation

établissements de crédit et des sociétés de bourse.	
8. Description des conflits d'intérêts entre l'émetteur et les personnes visées au point 3 et 5, ou avec d'autres parties liées.	Pas de conflits d'intérêts
9. Identité du commissaire aux comptes.	Pas de commissaires aux comptes. Les comptes sont vérifiés par deux vérificateurs aux comptes (bénévoles) désignés par l'Assemblée générale et qui rapportent à celle-ci : - Philippe Hellemans - Michel Magerus

#### B. Informations financières concernant l'émetteur

1. Comptes annuels des deux derniers exercices.	Voir document en annexe. Les comptes annuels en annexe n'ont pas été audités par un commissaire et n'ont pas fait l'objet d'une vérification indépendante. Mais, ils ont fait l'objet d'une vérification par un collège de deux vérificateurs aux comptes désignés par l'AG parmi les coopérateurs. Voir point A9.
2. Fonds de roulement net.	L'émetteur atteste que, de son point de vue, le fonds de roulement net est suffisant au regard de ses obligations sur les douze prochains mois.
3.1 Capitaux propres.	2 966 316,96 € au 30.06.2024
3.2 Endettement.	Une dette financière à plus d'un an de 278 560,70 € au 30.06.2024
3.3 Date prévue du break-even.	Le break-even a été atteint en 2021 et HesbEnergie a apuré sa perte reportée.
4. Changement significatif de la situation financière ou commerciale survenu depuis la fin du dernier exercice auquel ont trait les comptes annuels annexés à la présente note.	- Un dividende de 3% a été distribué aux coopérateurs en 2023 et en 2024. - Trois chargés de projet, un responsable marketing et un responsable de la coordination de la coopérative ont été engagés à temps partiel, ce qui représente 2.5 équivalents temps-plein.



### Partie III : Informations concernant l'offre des instruments de placement

#### A. Description de l'offre

1.1 Montant minimal de l'offre.	Aucun
1.2 Montant minimal de souscription par investisseur.	1 action à € 125,-
1.3 Montant maximal de souscription par investisseur.	- 200 actions, soit € 25.000, - pour les personnes physiques. - pas de montant maximal pour les personnes morales
2. Prix total des instruments de placement offerts.	€ 1.000.000, -
3.1 Date d'ouverture de l'offre.	L'offre est ouverte en date du 01 octobre 2024
3.2 Date de clôture de l'offre.	L'offre est ouverte jusqu'au 30 septembre 2025
3.3 Date d'émission des instruments de placement.	Au fur et à mesure des souscriptions, après approbation de l'admission du Coopérateur par le Conseil d'Administration
4. Droit de vote attaché aux parts.	Une personne = une voix, quel que soit le nombre de parts détenues par les personnes.
5. Modalité de composition du Conseil d'administration.	Élections de 3 à 9 administrateurs à la majorité simple par l'Assemblée Générale (Pas de quorum, pas de double majorité)
6. Frais à charge de l'investisseur.	Aucun



## B. Raisons de l'offre

<p>1. Utilisation projetée des montants recueillis.</p>	<p>Investissements dans :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- l'étude d'incidence pour notre projet de parc de sept éoliennes réparties sur les communes de Geer-Hannut-Braives</li><li>- l'installation de panneaux solaires photovoltaïques</li><li>- l'augmentation de la participation de la coopérative dans la société COCITER, fournisseur d'électricité verte</li><li>- prêt à d'autres coopératives poursuivant des objectifs similaires dans le domaine des énergies renouvelables et des économies d'énergie.</li></ul> <p>Constitution d'une réserve pour rembourser à terme (dans 3 ans) la SOWECSOM (W. Alter) lors de son retrait du capital de HesbEnergie.</p>
<p>2. Détails du financement de l'investissement ou du projet que l'offre vise à réaliser.</p>	<p>Les actions proposées via la présente offre permettront de constituer les fonds propres nécessaires au financement des projets mentionnés au point B1. Si nécessaire, ils seront complétés par des emprunts bancaires et des prêts subordonnés. Les projets d'éolienne sont aussi menés avec des coopératives partenaires qui apporteront une partie des fonds propres nécessaires. Chaque projet fait l'objet d'un plan financier qui détaille notamment les financements nécessaires et les différentes sources de financement.</p>
<p>3. Autres sources de financement pour la réalisation des investissements considérés</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Emprunts subordonnés privés et emprunts bancaires conclus par les filiales constituées pour gérer les projets</li><li>- Partenariats conclus avec d'autres coopératives qui apportent une partie des fonds propres nécessaires.</li><li>- Subsidés à l'investissement</li></ul>
<p>4. Pour plus d'information, veuillez consulter le site <a href="http://www.hesbenergie.be">http://www.hesbenergie.be</a></p>	



## Partie IV : Informations concernant les instruments de placement offerts

### A. Caractéristiques des instruments de placement offerts

1. Nature et catégorie des instruments de placement.	Actions de la coopérative HesbEnergie
2.1 Devise des instruments de placement.	Euros
2.2 Dénomination des instruments de placement.	Action
2.3 Valeur nominale des instruments de placement.	€ 125,-
2.4 Valeur comptable de la part au 30/6/2024	Supérieure à € 125. Non calculé car les parts sont remboursées au maximum à la valeur nominale (voir point 2.5).
2.5 Risque de fluctuation du prix du titre :	Le remboursement éventuel des actions à l'associé se fait à la valeur comptable telle qu'elle résulte du bilan de l'année au cours de laquelle la démission a été donnée, sans toutefois que le montant remboursé soit supérieur à la valeur nominale.
3. Date d'échéance et/ou modalités de remboursement.	Le retrait des actions est autorisé à partir de 3 ans après leur souscription. La démission ne peut être donnée qu'au cours des 6 premiers mois d'une année. La part est remboursée dans les six mois suivant l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuve les comptes de l'année au cours de laquelle la démission a été donnée.
4. Rang des instruments de placement dans la structure de capital de l'émetteur en cas d'insolvabilité	Les dettes bancaires ont le premier rang, les emprunts subordonnés le rang suivant. Les actions détenues par les coopérateurs ont le dernier rang.
5. Éventuelles restrictions au libre transfert des instruments de placement.	Les parts sociales sont librement cessibles entre vifs ou transmises pour cause de décès, à des associés. Toutefois, elles peuvent être transmises à des tiers non associés, moyennant l'agrément du conseil d'administration.
6. Le cas échéant, taux d'intérêt annuel et, le cas échéant, mode de détermination du	Non applicable.

taux d'intérêt applicable au cas où le taux d'intérêt n'est pas fixe.	
7. Politique de dividende	Le dividende est fixé par la Conseil d'Administration qui le soumet au vote de l'Assemblée Générale Ordinaire des coopérateurs (AGO). Il est plafonné à 6% du capital détenu par un coopérateur.
8. Date de paiement de l'intérêt ou de la distribution du dividende.	Le dividende est distribué dans le mois qui suit l'Assemblée Générale Ordinaire.

## Partie V : Autres informations importantes

<p>Résumé de la fiscalité :</p>	<p>Un précompte mobilier de 30 % est retenu à la source sur les dividendes. Les particuliers assujettis à l'impôt des personnes physiques peuvent toutefois récupérer le précompte mobilier retenu sur la première tranche de 800 euros de dividendes en complétant leur déclaration fiscale.</p>
<p>Plainte concernant le produit financier</p>	<p>En cas de plainte, vous pouvez vous adresser à <i>HesbEnergie sc</i>, Rue du chemin de fer 4 à 1350 Orp-Jauche ou <a href="mailto:info@hesbenergie.be">info@hesbenergie.be</a>.</p> <p>Si vous n'obtenez pas satisfaction, contactez le service médiation des consommateurs, North Gate II, Boulevard du Roi Albert II 8 Bte 1 à 1000 Bruxelles (Tel : 02 702 52 20, Email : <a href="mailto:contact@mediationconsommateur.be">contact@mediationconsommateur.be</a>).</p>

## Annexe – comptes annuels des deux derniers exercices

30/6/2024

HesbEnergie SCRL FS  
Rue de la Distillerie, 5 bte 1 1350 Orp-Jauche  
BE0542748157

HESBENERGIE SC

### Bilan et comptes de résultats

	<u>Rubrique</u>	<u>Cumul 06/2024</u>
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>	<b>21/28</b>	<b>2 130 380,94</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>21</b>	<b>34 154,79</b>
210000 Frais de développement		45 590,43
210900 Amort.sur frais de développement		-11 435,64
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>22/27</b>	<b>487 501,15</b>
<b>Mobilier et matériel roulant</b>	<b>24</b>	<b>420,82</b>
240000 Mobilier & matériel de bureau		4 199,59
240900 Amort.s/mob.& mat.de bureau		-3 778,77
<b>Autres immobilisations corporelles</b>	<b>26</b>	<b>487 080,33</b>
265000 Immob.corporelles données en location		592 395,00
265900 Amort.s/immob.loués		-105 314,67
<b>Immobilisations financières</b>	<b>28</b>	<b>1 608 725,00</b>
<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>284/8</b>	<b>1 608 725,00</b>
<b>Actions et parts</b>	<b>284</b>	<b>1 608 725,00</b>
284000 Autres actions et parts		1 608 725,00

HesbEnergie SCRL FS

HESBENERGIE SC

	<u>Rubrique</u>	<u>Cumul 06/2024</u>
575000 Caisse Eco-chèques		-150,00
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>490/1</b>	<b>271 068,71</b>
491000 Produits acquis		271 068,71
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>20/58</b>	<b>3 257 627,98</b>

	<u>Rubrique</u>	<u>Cumul 06/2024</u>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>10/15</b>	<b>2 966 316,96</b>
<b>Apport</b>	<b>10/11</b>	<b>2 495 431,60</b>
<b>Disponible</b>	<b>110</b>	<b>2 476 056,60</b>
110000 Apport disponible hors capital		2 475 875,00
110100 Prime d'émission		181,60
<b>Indisponible</b>	<b>111</b>	<b>19 375,00</b>
111900 Autre apport indisponible hors capital		19 375,00
<b>Bénéfice (Perte) reporté(e) (+)/(-)</b>	<b>14</b>	<b>445 416,31</b>
140000 Bénéfice reporté		128 440,24
140000 Bénéfice reporté		316 976,07
<b>Subsides en capital</b>	<b>15</b>	<b>25 469,05</b>
150000 Subsides en capital obtenus		25 469,05
<b>DETTES</b>	<b>17/49</b>	<b>291 311,02</b>
<b>Dettes à plus d'un an</b>	<b>17</b>	<b>278 560,70</b>
<b>Dettes financières</b>	<b>170/4</b>	<b>278 560,70</b>
<b>Etablissements de crédit</b>	<b>173</b>	<b>278 560,70</b>
173020 Crédit d'invest.BNP 245-8786594-39 HAIM		278 560,70
<b>Dettes à un an au plus</b>	<b>42/48</b>	<b>12 750,32</b>
<b>Dettes à plus d'un an échéant dans l'année</b>	<b>42</b>	<b>6 364,36</b>
423020 Crédit invest. HAIM - BNP 245-8786594-39		10 287,39
429999 Intérêts à reporter		-3 923,03
<b>Dettes commerciales</b>	<b>44</b>	<b>-592,10</b>
<b>Fournisseurs</b>	<b>440/4</b>	<b>-592,10</b>
440000 Fournisseurs		-592,10
<b>Dettes fiscales, salariales et sociales</b>	<b>45</b>	<b>7 057,88</b>
<b>Impôts</b>	<b>450/3</b>	<b>2 173,59</b>
451000 T.V.A. à payer		2 468,02
451100 T.V.A. BENELUX		78,01
451200 Compte courant TVA		-388,17
453000 Précomptes retenus		15,73
<b>Rémunérations et charges sociales</b>	<b>454/9</b>	<b>4 884,29</b>
454000 ONSS à payer		3 075,50
455000 Rémunérations à payer		-1 774,34
456000 Provision pécule de vacances		3 583,13
<b>Autres dettes</b>	<b>47/48</b>	<b>-79,82</b>
471000 Dividendes de l'exercice		-74,00
483200 Compte-courant M.Mertens		-5,82
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>10/49</b>	<b>3 257 627,98</b>

	<u>Rubrique</u>	<u>Cumul 06/2024</u>
<b>Ventes et prestations</b>	<b>70/76A</b>	<b>25 233,90</b>
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>70</b>	<b>25 233,90</b>
700000 Chiffre d'affaires		18 874,00
704000 Facturation des travaux en cours		6 359,90
<b>Coût des ventes et des prestations</b>	<b>60/66A</b>	<b>65 320,76</b>
<b>Approvisionnements et marchandises</b>	<b>60</b>	<b>15 802,95</b>
<b>Achats</b>	<b>600/8</b>	<b>15 802,95</b>
603000 Sous-traitance		15 802,95
<b>Services et biens divers</b>	<b>61</b>	<b>10 897,82</b>
610010 Assurances		1 382,02
610020 Loyers		920,00
610250 Administration des salaires		341,78
610270 Expédition & timbres poste		143,00
610290 Services informatiques		1 305,71
610475 Frais de réunions		115,50
610490 Cotisations		5 877,00
610710 Assurances HAIM		812,81
<b>Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)</b>	<b>62</b>	<b>17 557,01</b>
620210 Rémunérations brutes employés		13 117,00
621240 ONSS Patronale employés		2 964,91
621300 Assurance Loi		228,58
623100 Frais de déplacements		156,32
623150 Indemnité télétravail		446,22
623200 Service médical		343,98
623500 Eco-chèques		300,00
<b>Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisa</b>	<b>630</b>	<b>21 062,98</b>
630000 Dotation aux amortissements		21 062,98
<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation</b>	<b>9901</b>	<b>-40 086,86</b>
<b>Produits financiers</b>	<b>75/76B</b>	<b>357 108,20</b>
<b>Produits financiers récurrents</b>	<b>75</b>	<b>357 108,20</b>
<b>Produits des immobilisations financières</b>	<b>750</b>	<b>353 128,71</b>
750000 Produits des immobilisations financières		353 128,71
<b>Produits des actifs circulants</b>	<b>751</b>	<b>3 979,43</b>
751000 Produits s/actifs circulants		3 979,43
<b>Autres produits financiers</b>	<b>752/9</b>	<b>0,06</b>
755100 Différence de paiementx		0,06
<b>Charges financières</b>	<b>65/66B</b>	<b>45,27</b>
<b>Charges financières récurrentes</b>	<b>65</b>	<b>45,27</b>



HesbEnergie SCRL FS

HESBENERGIE SC

	<u>Rubrique</u>	<u>Cumul 06/2024</u>
<b>Charges des dettes</b>	650	45,00
650100 Frais bancaires		45,00
<b>Autres charges financières</b>	652/9	0,27
655100 Différence de paiement		0,27
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts</b>	9903	316 976,07
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice</b>	9904	316 976,07
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)</b>	9905	316 976,07

HesbEnergie SCRL FS

HESBENERGIE SC

	<u>Rubrique</u>	<u>Cumul 06/2024</u>
<b>Bénéfice (Perte) à reporter (+)/(-)</b>	(14)	316 976,07
693000 Bénéfice à reporter		316 976,07

## 2023-2022

### BILAN APRÈS RÉPARTITION

Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
	<b>ACTIF</b>		
	<b>FRAIS D'ÉTABLISSEMENT</b>		
	20		
	<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>		
	21/28	<b><u>1.865.469</u></b>	<b><u>2.416.088</u></b>
	<b>Immobilisations incorporelles</b>		
6.1.1	21	<b>35.313</b>	<b>22.951</b>
	<b>Immobilisations corporelles</b>		
6.1.2	22/27	<b>507.406</b>	<b>816.137</b>
	Terrains et constructions		
	22		
	Installations, machines et outillage		
	23		
	Mobilier et matériel roulant	579	896
	24		
	Location-financement et droits similaires		
	25		
	Autres immobilisations corporelles	506.827	815.241
	26		
	Immobilisations en cours et acomptes versés		
	27		
	<b>Immobilisations financières</b>		
6.1.3	28	<b>1.322.750</b>	<b>1.577.000</b>
	<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>		
	29/58	<b><u>1.135.962</u></b>	<b><u>577.718</u></b>
	<b>Créances à plus d'un an</b>		
	29		
	Créances commerciales		
	290		
	Autres créances		
	291		
	<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b>		
	3		
	Stocks		
	30/36		
	Commandes en cours d'exécution		
	37		
	<b>Créances à un an au plus</b>	<b>160.790</b>	<b>165.389</b>
	40/41		
	Créances commerciales	12.547	10.003
	40		
	Autres créances	148.243	155.386
	41		
	<b>Placements de trésorerie</b>		
	50/53		
	<b>Valeurs disponibles</b>	<b>975.172</b>	<b>407.906</b>
	54/58		
	<b>Comptes de régularisation</b>		<b>4.423</b>
	490/1		
	<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>3.001.431</b>	<b>2.993.805</b>
	20/58		

N°	0542748157	A-app 3.2
----	------------	-----------

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PASSIF</b>				
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		10/15	<b>2.613.091</b>	<b>2.431.212</b>
<b>Apport</b>		10/11	<b>2.459.182</b>	<b>2.313.307</b>
Disponible		110	2.439.807	2.293.932
Indisponible		111	19.375	19.375
<b>Plus-values de réévaluation</b>		12		
<b>Réserves</b>		13		
Réserves indisponibles		130/1		
Réserves statutairement indisponibles		1311		
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133		
<b>Bénéfice (Perte) reporté(e)</b>	(+)(-)	14	<b>128.440</b>	<b>117.906</b>
<b>Subsides en capital</b>		15	<b>25.469</b>	
<b>Avance aux associés sur la répartition de l'actif net</b>		19		
<b>PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>		16		
<b>Provisions pour risques et charges</b>		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges		164/5		
<b>Impôts différés</b>		168		

N°	0542748157	A-app 3.2
----	------------	-----------

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>DETTES</b>		17/49	<b>388.340</b>	<b>562.593</b>
<b>Dettes à plus d'un an</b>	6.3	17	<b>278.561</b>	<b>299.327</b>
Dettes financières		170/4	278.561	299.327
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3	278.561	299.327
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
<b>Dettes à un an au plus</b>	6.3	42/48	<b>109.779</b>	<b>263.266</b>
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	20.767	192.883
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	8.195	226
Fournisseurs		440/4	8.195	226
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	16.827	10.224
Impôts		450/3	10.697	10.224
Rémunérations et charges sociales		454/9	6.130	
Autres dettes		47/48	63.991	59.933
<b>Comptes de régularisation</b>		492/3		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		10/49	<b>3.001.431</b>	<b>2.993.805</b>

## COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Produits et charges d'exploitation</b>				
Marge brute	(+)(-)	9900	-5.435	31.680
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A		
Chiffre d'affaires		70		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)(-)	62	26.323	
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	41.885	41.141
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)(-)	631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)(-)	635/8		
Autres charges d'exploitation		640/8	1.282	1.055
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A		
<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation</b>	(+)(-)	9901	<b>-74.926</b>	<b>-10.517</b>
<b>Produits financiers</b>	6.4	75/76B	<b>162.426</b>	<b>203.452</b>
Produits financiers récurrents		75	162.426	203.452
Dont: subsides en capital et en intérêts		753		
Produits financiers non récurrents		76B		
<b>Charges financières</b>	6.4	65/66B	<b>5.472</b>	<b>7.207</b>
Charges financières récurrentes		65	5.472	7.207
Charges financières non récurrentes		66B		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts</b>	(+)(-)	9903	<b>82.028</b>	<b>185.728</b>
<b>Prélèvement sur les impôts différés</b>		780		
<b>Transfert aux impôts différés</b>		680		
<b>Impôts sur le résultat</b>	(+)(-)	67/77	<b>-2.280</b>	
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice</b>	(+)(-)	9904	<b>84.308</b>	<b>185.728</b>
<b>Prélèvement sur les réserves immunisées</b>		789		
<b>Transfert aux réserves immunisées</b>		689		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter</b>	(+)(-)	9905	<b>84.308</b>	<b>185.728</b>

## AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Bénéfice (Perte) à affecter</b>	(+)(-)	9906	<b>202.214</b>	<b>188.068</b>
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)(-)	(9905)	84.308	185.728
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)(-)	14P	117.906	2.340
<b>Prélèvement sur les capitaux propres</b>		791/2		
<b>Affectation aux capitaux propres</b>		691/2		
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
<b>Bénéfice (Perte) à reporter</b>	(+)(-)	(14)	<b>128.440</b>	<b>117.906</b>
<b>Intervention des associés dans la perte</b>		794		
<b>Bénéfice à distribuer</b>		694/7	<b>73.774</b>	<b>70.163</b>
Rémunération de l'apport		694	73.774	70.163
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		

